



1103862801

DATE DEPOT :	2011-04-19
NUMERO DE DEPOT :	2011R039023
N° GESTION :	2000B21321
N° SIREN :	433975224
DENOMINATION :	CDC ENTREPRISES
ADRESSE :	137 rue de l Université 75007 Paris
DATE D'ACTE :	2011/03/31
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
NATURE D'ACTE :	CHANGEMENT DE PRESIDENT

00 B 21321

CDC Entreprises

Société par actions simplifiée au capital de 4 666 090 €
137, rue de l'Université – 75007 Paris
433 975 224 RCS Paris

Pd 31/3/11 CZ

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN DATE DU 31 MARS 2011

ACTE UNANIME SOUS SEING PRIVE

N° DE DÉPOT

Greffes du Tribunal de
Commerce de Paris
M
19 AVR. 2011
R

RO 39023

L'an deux mille onze,

le trente et un mars

Les administrateurs de la Société CDC Entreprises (la « Société ») ont pris à l'unanimité les décisions suivantes :

- Constatation de la démission de Monsieur Jérôme Gallot ;
- Nomination de Monsieur Philippe Braidy ;
- Rémunération ;
- Pouvoirs pour formalités ;
- Questions diverses.

1. Démission de Monsieur Jérôme Gallot

Le Conseil d'administration prend acte de la démission à effet de ce jour de Monsieur Jérôme Gallot de ses fonctions de Président de la Société et d'administrateur et remercie Monsieur Jérôme Gallot pour la qualité du travail accompli à la tête de CDC Entreprises depuis sa nomination en septembre 2006.

2. Nomination du président du Conseil d'administration

Sur proposition de Monsieur Augustin de Romanet, le Conseil d'administration décide de nommer en qualité de président du Conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article 18 des statuts :

- Monsieur Philippe Braidy né le 1^{er} mars 1960 à Alger (Algérie) demeurant 6 rue Coëtlogon 75006 Paris pour la durée de son mandat de membre du Conseil d'administration.

3. Nomination du Président de la Société

Sur proposition de Monsieur Augustin de Romanet, le Conseil d'administration décide également de nommer Monsieur Philippe Braidy en qualité de Président de la Société au sens des dispositions du Code de commerce relatives aux sociétés par actions simplifiées conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts.

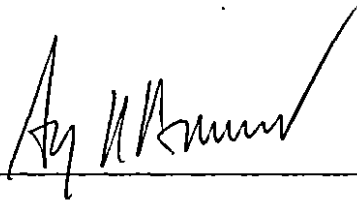
A ce titre, il représente la Société à l'égard des tiers, et il jouit des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs attribués par loi et par les statuts aux décisions de la collectivité des associés et au Conseil d'administration.

Monsieur Philippe Braidy a d'ores et déjà fait savoir à la Société, par acte séparé, qu'il acceptait les mandats qui viennent de lui être confiés et déclaré qu'il n'était frappé par aucune mesure ni disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

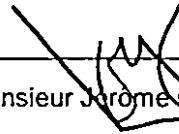
4. Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'extraits certifiés conformes du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer tous dépôts et formalités requis par la loi.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par chaque membre du Conseil d'administration.

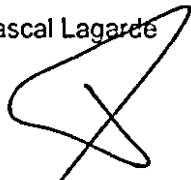


Monsieur Augustin de Romanet

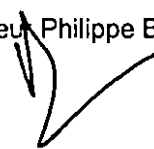


Monsieur Jérôme Gallot

Monsieur Pascal Lagarde



Monsieur Philippe Braidy



Madame Sabine Schimel



Monsieur Julien Bami

